**THEATRALES DU POUGET**

**REGLEMENT**

**Art.1 :** Le CD 34 , en partenariat avec la mairie du Pouget organise un festival de théâtre amateur ouvert aux compagnies affiliées à la FNCTA. Les comédiens participants doivent être licenciés.

**Art.2 :** La sélection des spectacles est faite par un jury, composé d'amateurs désignés par le comité d’organisation.

**Art.6 :** Les troupes doivent s’adapter aux conditions techniques d’installation définies par le responsable technique de la salle. Les troupes fourniront les fiches techniques et les plans de feux.

**Art.7 :** Les compagnies doivent fournir tout document nécessaire à la communication (photos libres de tout droit, affiches, programmes…)

**Art.8 :** Le paiement des droits SACD est à la charge de l’organisation. Une fois retenue, la troupe doit nous faire parvenir son autorisation de jouer. Le défraiement s’élève à 100€, avec le repas fourni le jour de la représentation.

**Art.9 :** Les compagnies retenues doivent collaborer étroitement à l’information et la promotion de leur spectacle en relation avec l’organisation.

**Art.11 :** L’inscription sous–entend l’adhésion à tous les articles de ce règlement